

Nom :

Prénom :

Date de dépôt du dossier complet :

Dispositif d'aide au financement du B.A.F.A

Le dossier rempli accompagné de ses pièces annexes peut être déposé tout au long de l'année.

La commission de sélection des candidats se réunira en 2024 aux dates suivantes, les dossiers devront être déposés au plus tard la semaine précédant la date de commission pour pouvoir y être étudiés.

Les candidats pré sélectionnés seront reçus en entretien la semaine suivant la commission.

Dates de commissions 2024 :

- Semaine du 2 avril 2024
- Semaine du 13 mai 2024
- Semaine du 10 juin 2024
- Semaine du 1^{er} juillet 2024
- Semaine du 23 septembre 2024

Cadre réservé à l'administration

Passage en commission le :

Entretien le :

Accord de financement : OUI NON

Envoi de la convention signée au bénéficiaire en date du :

Retour des factures de formation et justificatifs de demande d'aides par le bénéficiaire en date du :

Envoi de la convention et des pièces annexes au service comptable pour versement de l'aide :

Demande à compléter par le candidat et à adresser :

Service Enfance
Mairie de Guillestre
Place des droits de l'homme
05600 GUILLESTRE
Ou par mail
enfance@villedeguillestre.fr

ETAT CIVIL

NOM : _____

Prénom : _____

Date de Naissance : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Portable : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

SITUATION DU DEMANDEUR

- Etudiant : OUI NON

Si oui, précisez votre cursus, le niveau et l'établissement fréquenté : _____

Si fin de scolarité préciser le niveau atteint _____

- Type d'emploi en cours ou recherché : _____
- Si en emploi, type de contrat : _____ Depuis le: _____
- En recherche d'emploi depuis le : _____
- Autre : _____

DISPONIBILITES

| | | |
|----------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Petites vacances Hiver | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| Petites vacances Printemps | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| Vacances été Juillet | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| Vacances été Août | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| Petites vacances Toussaint | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| Mercredis, précisez la période : | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

Questionnaire de motivation

Présentez-vous-en quelques lignes :

Selon vous quels sont les rôles / fonctions quotidiens d'un animateur ?

Pour quelles raisons souhaitez-vous obtenir le BAFA ?

Avez-vous déjà trouvé ou fait une préinscription à une formation de base BAFA ? Si oui laquelle ?

Je soussigné,

Déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des critères et conditions d'attribution de cette aide au financement.

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation BAFA si ma candidature est retenue.

Fait à Guillestre, Le/...../.....

Signature du bénéficiaire (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Déclaration sur l'honneur d'engagement

Lors de la signature de la convention, vous vous êtes engagé(e) à effectuer :

- Effectuer votre stage pratique (à minima 5 jours consécutifs) au sein du centre de loisirs de la commune de Guillestre
- Travailler 4 semaines en tant qu'animateur diplômé au sein du centre de loisirs de la commune de Guillestre.

Cette action devra être réalisée au plus tard, 30 mois après la date de signature de la convention

Je soussigné (e), _____

Domicilié(e) à, _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Certifie sur l'honneur vouloir :

- Effectuer mon stage pratique (à minima 5 jours consécutifs) au sein du centre de loisirs de la commune de Guillestre
- Travailler 4 semaines en tant qu'animateur diplômé au sein du centre de loisirs de la commune de Guillestre.

Pour bénéficier d'une participation financière du CCAS de la commune de Guillestre

Le montant de la participation financière du CCAS de la commune de Guillestre s'élève à 400€ maximum par bénéficiaire. Le montant de l'aide octroyée au bénéficiaire sera défini en fonction :

- Du coût de l'inscription au stage de base ;
- Du coût de l'inscription au stage d'approfondissement / de qualification ;
- Des aides personnelles obtenues par le bénéficiaire auprès de la CAF05, la CNAF, la Région, d'un comité d'entreprise ou de tout autres organismes ;

de manière à ce que le reste à charge pour le bénéficiaire ne soit pas nul.

Le montant de la participation financière du CCAS de la commune Guillestre sera calculé à l'issue du stage d'approfondissement / qualification sur présentation des justificatifs de paiement et de demandes d'aides.

Je certifie avoir pris connaissance des modalités d'attribution de cette aide et déclare exacts les renseignements portés sur ce document, ainsi que sur les pièces jointes de ce dossier.

Fait à Guillestre, Le/...../.....

Signature du bénéficiaire (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Autorisation parentale pour les mineurs

A compléter seulement si le bénéficiaire est mineur.

Je soussigné (e), _____

Téléphone portable : _____

déclare sur l'honneur avoir la responsabilité légale sur le (la) mineur(e) ci-désigné(e) :

Nom – Prénom _____

J'autorise mon enfant à prendre part à l'encadrement des enfants du centre de loisirs en qualité d'animateur stagiaire ou d'animateur diplômé BAFA et de prendre part aux activités qui y sont prévues et organisées.

J'autorise les responsables du centre à prendre toutes mesures nécessaires en cas d'urgence et notamment d'intervention chirurgicale

J'autorise les responsables du centre à prendre des photos qui seront éventuellement diffusées sur les communications de la commune (papier, site internet, Facebook, vidéos, photos...)

Je certifie sur l'honneur que toutes les informations et renseignements portés sont exacts.

Toute fausse déclaration pouvant faire l'objet de poursuites pénales.

Fait à Guillestre, Le/...../.....

Signature du responsable légal, suivi de la mention « Lu et approuvé »

Attestation d'inscription au stage de base/approfondissement/ qualification
du B.A.F.A

A compléter par la(les) structure(s) d'accueil, qui vous accompagne tout au long de votre formation BAFASi vous disposez d'une attestation d'inscription « stage de Base/stage d'approfondissement/qualification » délivrée par votre structure d'accueil, il n'est pas nécessaire de compléter ce document. Veuillez joindre simplement celle-ci à votre dossier. Une attestation est à produire par stage.

Je soussigné (e), _____

Représentant de la structure d'accueil : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Atteste que le candidat désigné ci-après :

Nom et prénom du candidat, _____

Est bien inscrit sur le stage BAFA en structure d'accueil :

- Stage de Base
- Stage d'approfondissement / qualification

Du _____ Au _____

à l'adresse suivante : _____

Fait à _____, le/...../.....

Le responsable de formation et le cachet de la structure d'accueil

**Attestation de validation au Stage de Base du
B.A.F.A**

A compléter par la structure d'accueil, qui vous accompagne tout au long de votre stage de Base BAFA Si vous disposez d'une attestation de validation « stage de Base » délivrée par votre structure d'accueil, il n'est pas nécessaire de compléter ce document. Veuillez joindre simplement celle-ci à votre dossier.

Je soussigné (e), _____

Représentant de la Structure d'Accueil : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Atteste que le candidat désigné ci-après :

Nom et prénom du candidat, _____

a bien effectué(e) son Stage de Base en structure d'accueil :

Du _____ Au _____

à l'adresse suivante : _____

Avis du centre de formation sur la session de stage :

Favorable Défavorable

Fait à _____, Le/...../.....

Le responsable de formation et le cachet de la Structure d'Accueil

**Attestation de validation au Stage d'approfondissement / qualification du
B.A.F.A**

A compléter par la structure d'accueil, qui vous accompagne tout au long de votre stage de Base BAFASi vous disposez d'une attestation de validation « stage d'approfondissement ou de qualification » délivrée par votre structure d'accueil, il n'est pas nécessaire de compléter ce document. Veuillez joindre simplement celle-ci à votre dossier.

Je soussigné (e), _____

Représentant de la Structure d'Accueil : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Atteste que le candidat désigné ci-après :

Nom et Prénom du candidat, _____

a bien effectué(e) son stage d'approfondissement / qualification en structure d'accueil :

Du _____ Au _____

à l'adresse suivante : _____

Avis du centre de formation sur la session de stage :

Favorable Défavorable

Fait à _____, Le/...../.....

Le responsable de formation et le cachet de la structure d'accueil

Pièces à fournir tout au long de la prise en charge

Pour prétendre à cette aide, votre dossier doit être complet et accompagné des documents et des justificatifs suivants :

- Copie recto/verso de la carte d'identité,
- Un extrait de casier judiciaire (disponible sur <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>)
- Justificatif de domicile,
- RIB au nom du jeune bénéficiaire ou de son responsable légal (le nom mentionné à l'article 4 de la convention – Montant de l'aide et modalités de paiement par le CCAS de Guillestre – doit être identique à celui figurant sur RIB),
- Questionnaire de motivation complété,
- Autorisation parentale complétée et signée, si vous êtes mineurs,
- Convention d'engagement avec la commune de Guillestre et le CCAS complétée et signée par le demandeur et son représentant légal, s'il ou elle est mineur(e)
- Déclaration sur l'honneur d'engagement complétée et signée.

A fournir dès que possible

- Attestation(s) d'inscription à la formation au BAFA complétée(s) et signée(s) par l'organisme de formation (base et approfondissement / qualification),
- Attestation(s) de validation du stage complétée(s) et signée(s) par l'organisme de formation (base et stage pratique et approfondissement / qualification)
- Factures acquittées des stages de base et d'approfondissement / qualification
- Justificatifs de demandes d'aides au financement ou notification d'attribution (CAF, CNAF, Région, comités d'entreprises, mutuelles...)



CONVENTION TRIPARTITE
ACCOMPAGNEMENT AU PASSAGE DU BREVET D'APTITUDE
AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA)

ENTRE

Le bénéficiaire :

Nom _____ Prénom _____

Né(e) le : _____

Demeurant : _____, 05600 GUILLESTRE

ET

Le **CCAS de Guillestre** en tant que financeur, représenté par Christine PORTEVIN, Présidente,

ET

La **Mairie de Guillestre**, en tant que structure d'accueil, représentée par Christine PORTEVIN, Maire, par délibération N°20241601-11 du conseil municipal du 16 janvier 2024.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PREAMBULE

Dans le cadre de la politique enfance et sociale du territoire, le CCAS et la commune de GUILLESTRE ont décidé de mettre en place une « aide pour le BAFA ». Ce dispositif a pour objectif de :

- Faciliter l'accès des guillestrins à une formation BAFA, favorisant leur insertion sociale et professionnelle ;
- Favoriser l'accompagnement des jeunes vers l'âge adulte et ainsi promouvoir leur autonomie ;
- Investir les guillestrins dans un acte citoyen sur le principe de « contribution/rétribution ».

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention concerne l'attribution d'une aide au financement du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) par le CCAS de la commune de GUILLESTRE et l'accompagnement par le service enfance de la commune durant la formation et notamment lors du stage pratique du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

Elle a pour objet de définir les obligations réciproques des 3 parties concernées par la présente convention.

ARTICLE 2 : Diplôme préparé

La participation financière du CCAS de GUILLESTRE concerne le stage d'approfondissement ou de qualification du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur.

Celui-ci doit être préparé auprès d'un organisme de formation habilité nationalement ou régionalement, avec une session de formation déclarée.

ARTICLE 3 : Conditions d'éligibilité des bénéficiaires au dispositif

La participation financière du CCAS de la commune de GUILLESTRE est destinée à **8 personnes maximum** par an, ayant leur résidence principale ou secondaire à Guillestre.

Le dossier des candidats est sélectionné par la commission ad hoc, après étude des candidatures et entretien avec chaque candidat présélectionné.

Pour prétendre à cette aide, le bénéficiaire doit remplir les conditions suivantes :

- Obligations légales d'autorisation parentale pour les mineurs (document qui sera à compléter dans le dossier d'inscription) ;
- Être âgé de 16 ans révolus ;
- Avoir sa résidence principale ou secondaire sur la commune de Guillestre ;
- Présenter le dossier de candidature complété **dans les délais impartis** (date limite fournit chaque année par la mairie et le CCAS).

ARTICLE 4 : Montant de l'aide et modalités de paiement par le CCAS de Guillestre

Le montant de la participation financière du CCAS de la commune de GUILLESTRE s'élève à 400€ maximum par bénéficiaire. Le montant de l'aide octroyée au bénéficiaire sera défini en fonction :

- Du coût de l'inscription au stage de base ;
- Du coût de l'inscription au stage d'approfondissement / de qualification ;
- Des aides personnelles obtenues par le bénéficiaire auprès de la CAF05, la CNAF, la Région, d'un comité d'entreprise ou de tout autres organismes ;

De manière à ce que le reste à charge pour le bénéficiaire ne soit pas nul.

Le règlement de la participation financière sera effectué par mandat administratif sur présentation d'une facture et d'une attestation de validation de la formation après accomplissement de la formation concernée. Il sera versé directement au bénéficiaire de la convention ou ses responsables légaux si celui-ci ne dispose pas d'un compte bancaire personnel.

(indiquer ici le nom et prénom figurant sur le RIB) _____

ARTICLE 5 : Engagement du bénéficiaire

En signant la présente convention, le bénéficiaire s'engage à :

- Effectuer son stage pratique (à minima 5 jours consécutifs) au sein du centre de loisirs de la commune de Guillestre ;

ET

- Travailler 4 semaines en tant qu'animateur diplômé, au sein du centre de loisirs de la commune de Guillestre.

Et cela, avant la date de fin de la convention (prévue de 30 mois à compter de la date de signature).

En outre, les engagements du bénéficiaire sont les suivantes :

- Respecter les périodes de formation, de stage et d'emploi pour lesquels il s'engage ;
- Participer aux temps de formation dans leur intégralité jusqu'à l'obtention du BAFA durant la durée de la convention ;
- Fournir l'attestation d'inscription à la formation éditée par l'organisme de formation ;
- Respecter le règlement intérieur du service Enfance de la commune de Guillestre.

A noter : les éventuelles absences feront obligatoirement l'objet d'une autorisation préalable ou de justificatifs valables dans les 48h.

ARTICLE 6 : Engagements de la commune

La commune s'engage à :

- Accueillir le stagiaire BAFA pour son stage pratique, à minima 5 jours consécutifs au sein du centre de loisirs de la commune de Guillestre. Le stage pratique fera l'objet d'une gratification d'un montant défini par délibération ;
- Si la période de stage a été concluante et si des offres d'emploi sont à pourvoir, proposer à l'animateur une fois diplômé, 4 semaines d'encadrement au sein du centre de loisirs de la commune (rémunération sur la base d'un SMIC horaire saisonnier, à raison de 40 heures / semaine). Les 4 semaines pourront être effectuées en 1 ou 2 fois (exemple : deux fois deux semaines consécutives pendant les petites vacances scolaires).

ARTICLE 7 : Engagements du CCAS de Guillestre

Le CCAS de Guillestre s'engage à verser une aide au BAFA de 400€ maximum par bénéficiaire du dispositif.

ARTICLE 8 : Règlement amiable

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu que les parties procéderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

ARTICLE 9 : Clauses résolutoires

Le CCAS de la commune de GUILLESTRE se réserve le droit d'exiger du bénéficiaire le remboursement de l'aide versée en cas de non-respect des obligations, d'absences injustifiées ou d'abandon en cours de formation.

ARTICLE 10 : Durée de la convention

La durée de la présente convention est de **30 mois maximum à compter de sa signature.**

Fait à GUILLESTRE, le _____, En trois exemplaires

Le bénéficiaire

Madame le Maire
Christine PORTEVIN

Madame la présidente du CCAS
Christine PORTEVIN

